Corporation des propriétaires de

BARS BRASSERIES TAVERNES du Québec



PAR TÉLÉCOPIEUR: 1 (613) 941-6900

PAR TÉLÉCOPIEUR: 1 (418) 643-3924

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1 Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5 Téł. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 17 décembre 2021

Le très honorable Justin Trudeau Premier ministre du Canada Cabinet du premier ministre 80, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0A2

et

L'honorable François Legault Premier ministre du Québec Conseil exécutif Édifice Honoré-Mercier 835, boulevard René-Lévesque est 3^e étage Ouébec (Québec) G1A 1B4

Objet:

Pandémie liée à la Covid-19

Variant Omicron

Industrie des bars et des restos-bars

Subventions

Monsieur le Premier ministre du Canada, Monsieur le Premier ministre du Québec,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec, par l'entremise de leur président respectif, messieurs Renaud Poulin et Peter Sergakis, vous transmettent la présente lettre au nom de leurs membres.

Bien que nous nous adressions au Très honorable Justin Trudeau il n'y a de ça que deux jours, la situation actuelle, changeant à toute vitesse, nous oblige à vous écrire à nouveau.

En effet, il appert que le nouveau variant Omicron vient chambouler du tout-au-tout la pandémie liée à la Covid-19, telle que nous la connaissions jusqu'à alors. Même si nous étions plusieurs à penser que le pire était dorénavant derrière nous, après pratiquement deux ans de pandémie, il semble qu'un

renouveau sans précédent s'ancre bien solidement dans le pays. En réponse, les gouvernements provinciaux annoncent, les uns après les autres, la réinstauration de plusieurs mesures sanitaires contraignantes pour les commerçants et les industries, dont le Québec avec les mesures additionnelles annoncées hier le 16 décembre 2021 par le Premier ministre François Legault.

En outre, l'industrie des bars et des restos-bars est, de nouveau, parmi les premières touchées : réduction de capacité de 50%, distanciation entre les tables, obligation pour les clients de demeurer assis en tout temps et interdiction du karaoké et de la danse. Ces mesures limitent non seulement la capacité des tenanciers à dégager un chiffre d'affaire conséquent, mais elles apeurent également la population, faisant en sorte que la majorité des québécois resteront, quoi qu'il en soit, cloitrés chez eux en évitant de visiter nos établissements.

Bien que nous soutenions les mesures mises en place par vos gouvernements respectifs, il demeure que notre industrie est, plus que jamais, sérieusement mise en péril. Nos membres commençaient à peine à reprendre du poil de la bête, alors que les nouvelles mesures sanitaires du gouvernement provincial les poussent, à nouveau, dos contre le mur. Si rien n'est fait, nous craignons sérieusement qu'aucun de nos membres ne se tienne encore debout lorsque cette pandémie sera terminée pour de bon!

Considérant ce qui précède, il est primordial que vos gouvernements respectifs soutiennent financièrement notre industrie et ce, dès maintenant, au moyen de subventions importantes et d'une durée suffisamment longue afin d'éviter l'extermination pure et simple des bars et resto-bars à la grandeur de la province! À ce titre, les subventions que vos gouvernements respectifs ont accordées lors des vagues précédentes sont insuffisantes et n'empêcheront pas nos membres de tomber dans le gouffre qui les guette.

Par ailleurs et comme vous le savez, notre industrie doit également juguler avec une pénurie de maind'œuvre importante depuis plusieurs mois. Par conséquent, il est essentiel que des subventions additionnelles soient octroyées pour couvrir le salaire des employés qui devront être mis à pieds temporairement ou qui subiront une diminution d'heures importante en raison de la réduction de nos opérations, et ce afin de conserver le lien d'emploi qui les unis à leur employeur augmentant ainsi la capacité de rétention de ces-derniers. Autrement, le peu d'employés que nous avions pu retenir jusqu'à maintenant se tourneront, eux-aussi, vers d'autres corps de métier, moins précaires, ce qui accentuera, de plus belle, la pénurie de main d'œuvre à laquelle fait face nos membres.

Nous espérons entendre des annonces en ce sens prochainement et d'ici-là, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Canada et monsieur le Premier ministre du Québec, l'expression de notre plus haute considération.

CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES DU QUÉBEC

Kenond Souler

Renaud Poulin, président

UNION DES TENANCIERS DE BARS DU QUÉBEC

Peter Sergakis, président